

## **Discours de M.Yves Christophel, Président de l'AFCOT**

**Montreux, Suisse, 2009**

Mesdames, Messieurs,  
Ladies and Gentlemen,

C'est avec un réel plaisir que je constate que vous êtes encore venus nombreux ce soir, représentants d'une quarantaine de nationalités. Au nom du Comité de Direction de l'AFCOT que je préside, je vous remercie de votre présence à notre soirée annuelle et de l'intérêt que vous portez à notre association.

Vous me permettrez de saluer mon prédécesseur Monsieur Didier Mercier, ainsi que mes homologues des associations cotonnières qui vous ont été présentés par Thierry Devilder, vice-président de l'AFCOT.

Je veux également remercier Monsieur Jon Devine qui nous fait l'amitié d'être notre invité d'honneur et prendra tout à l'heure la parole pour vous parler d'un sujet d'un intérêt particulier pour nous tous, à savoir la promotion du coton

Pour la première fois depuis les 119 ans qu'existe l'AFCOT, notre réunion a lieu hors de France. Nous avons ainsi voulu manifester le caractère toujours plus international et l'esprit d'ouverture qui caractérisent cette association... je porte néanmoins à votre attention que nous nous trouvons dans un salon nommé Deauville, et que nous sommes au bord de l'eau. Même si celle-ci n'est pas salée, cela nous permet de ne pas perdre tous nos repères !

Malgré son climat, la Suisse se trouve être un pays de coton depuis des siècles ! Ainsi la filature s'est particulièrement développée au 17ème siècle, du fait qu'un pays voisin, la France, s'opposait à la filature et au tissage du coton qui portait préjudice au lin. Depuis cette époque une activité de filature et de tissage s'est maintenue. Au milieu du siècle dernier des sociétés de négoce qui avaient du quitter l'Egypte ont trouvé là un espace accueillant pour continuer leurs activités. Enfin ces dernières années ont vu l'arrivée de sociétés de négoce de divers produits, dont le coton, qui ont apprécié cette place centrale en Europe, favorable au commerce. Aujourd'hui, le bassin lémanique est un des plus importants centres de négoce de matières premières au monde.

Il est de tradition que le président de l'AFCOT dresse un tableau de la situation du marché sur l'année écoulée et se risque à quelques considérations prospectives. Je vais donc me plier à cette tradition.

Les récents bouleversements du marché cotonnier et l'évolution économique mondiale ont touché chacun d'entre nous, qu'il soit producteur, égreneur, négociant, agent, banquier, transitaire, transporteur, contrôleur ou filateur, liste non exhaustive des professions que nous représentons ce soir. Pour résumer l'état d'esprit qui règne dans notre domaine, je vous citerai cette phrase de l'écrivain Romain Rolland : « qui veut durer doit endurer ».

- Tout d'abord, nous avons connu la brutale flambée de la bourse de New-York début mars 2008. On peut sans exagération qualifier de tornade dévastatrice les mouvements constatés durant ces quelques jours. Un contexte tout à fait imprévisible est advenu du fait de nouvelles règles de transactions et du volume de fonds sans précédent engagé sur notre produit. Cette conjonction a eu pour conséquence

une perte globale subie par les négociants du monde entier estimée à plus de 1 milliard de dollars et aujourd'hui encore toutes les conséquences n'ont pas fini de s'en faire sentir au niveau commercial.

- Ensuite, la crise du système bancaire international s'est révélée durant l'été 2008 en instaurant un climat général de récession. Cet environnement a provoqué une chute des cours particulièrement abrupte : l'index A Cotton Outlook est ainsi passé de 81,70 cents par livre le 17 juin 2008 à 50,15 cents par livre le 10 mars 2009 soit une baisse de 38,6 % en 10 mois.

- Cette récession mondiale a provoqué une réduction de la demande globale estimée par le Comité Consultatif International du Coton à plus de 12 % entre le 1<sup>er</sup> août 2008 et le 31 juillet 2009. Selon cet organisme cette baisse annuelle serait la plus forte depuis les années 1920.

- Ces facteurs individuellement ou combinés ont conduit à la cessation d'activité, la disparition ou la fusion de sociétés présentes dans le commerce cotonnier depuis plusieurs générations et dont certaines y furent parmi les plus grandes.

A ces faits, j'ajouterai la continuité de la profonde crise de rentabilité qui touche les producteurs de la zone CFA. La parité euro/dollar en est actuellement la cause principale, quand ce ne sont pas les cours, puisque nous constatons quotidiennement que lorsque l'une monte les autres baissent ... La démotivation qui en résulte parmi les agriculteurs du sud du Sahara a conduit à des réductions de production très sensibles : ainsi, en quelques années la production de cette zone a diminué de moitié. Au vu de l'importance sociale que représente le coton dans cet espace géographique, les conséquences humaines de cette situation sont lourdes. Elles expliquent sans doute partiellement, les flux migratoires constatés entre l'Afrique et l'Europe.

J'opposerai, à ce lourd constat, quelques motifs d'optimisme que nous pouvons avoir pour les prochains mois et les prochaines années :

- Tout d'abord malgré une certaine angoisse sanitaire prédominante actuellement, aucune « grippe du coton » n'a encore été identifiée au sein de notre profession !

- Plus sérieusement, depuis le plancher touché en mars dernier, la tendance des cours semble orientée à la hausse.

- Si les produits textiles sont dans un premier temps plus sensibles à une conjoncture défavorable que les produits alimentaires, il n'en reste pas moins que ces produits sont nécessaires au quotidien de chacun. L'attrait du coton n'est nullement remis en cause, bien au contraire. Ainsi après le recul constaté ces derniers mois, il ne fait nul doute que la consommation textile va repartir pour revenir, puis dépasser, ses niveaux antérieurs. Lorsque cette inversion de tendance se réalisera, l'antagonisme entre les réductions de productions de ces dernières années et une augmentation sensible de la demande devrait logiquement conduire à une amélioration des cours.

- A la suite des événements de mars 2008, aux Etats-Unis, des professionnels du commerce cotonnier ont demandé des limitations à la spéculation sur la bourse de New-York. Des discussions sont en cours entre ces professionnels, les autorités et la société gérant la bourse du coton, afin d'envisager comment pourraient être définies ces limitations.

- Après la constitution du C4 qui, ces dernières années, a opposé les conditions de production de petits

producteurs en Afrique à celles de grands producteurs subventionnés, le coton a maintenant une place spécifique dans la définition des règles du commerce international. Si rien n'est encore vraiment établi, on peut espérer un cheminement vers plus d'équité. Ainsi, pour la première fois un jugement émis récemment par l'organisation Mondiale du Commerce a autorisé un pays à réclamer des indemnités à un autre au motif de subventions accordées.

- Avec tous les emplois qu'elle induit en amont et en aval, la culture du coton reste un moyen unique de développement pour de vastes régions défavorisées du monde que ce soit en Afrique, en Inde ou en Chine. Elle restera, des années encore, un produit qui contribue à diminuer la pauvreté et la malnutrition.

Après ce panorama non exhaustif, je tiens à vous exprimer ma certitude que, comme il l'a toujours fait, le monde cotonnier va s'adapter aux nouvelles conditions qui suivront la période historique de changement que nous traversons. L'AFCOT continuera d'accompagner ces mutations et c'est dans ce domaine que je voudrais revenir sur la vie de notre association et de nos associations, Messieurs les Présidents.

Nos associations suivent et réagissent, par leur communication, aux changements que connaît le marché international. Le CICCA, Comité pour la Coopération Internationale entre les Associations Cotonnières, est l'association mondiale qui nous réunit et nous offre un cadre de coopération et d'échange. Ainsi c'est au sein du CICCA que nous participons depuis toujours à la définition et à l'application de « bonnes pratiques commerciales ».

Aujourd'hui la place prépondérante prise par les marchés consommateurs d'Asie soulève un certain nombre d'interrogations. Quelle meilleure manière que de défendre ces pratiques que par le dialogue et la coopération inter-association ?

Ils seront d'autant mieux appliqués et respectés que chacun pourra se les approprier et les faire siens. En effet, malgré la mondialisation et la notion de village global, compte tenu des cultures très différentes qui cohabitent dans le monde du coton, nous ne croyons pas réaliste une uniformisation planétaire de nos pratiques commerciales. Par contre, une coopération entre nos associations, peut permettre à chacune d'intégrer ces « bonnes pratiques commerciales » avec un socle commun, le plus large possible, dans le respect des spécificités culturelles de chacune. C'est l'âme du CICCA, lieu d'échange où je souhaiterais voir s'exprimer toutes les associations intervenant sur le marché mondial

Notre métier, le commerce, par sa nécessité, impose de trouver des compromis et des terrains d'entente pour pouvoir s'exercer à la satisfaction des parties impliquées.

Nous partageons une coopération étroite avec l'Association Cotonnière Africaine avec laquelle nous animons conjointement des séminaires depuis maintenant 3 ans. Je tiens à féliciter chaleureusement Monsieur Bachir Diop, Président de l'A.C.A, pour le partenariat qu'il vient de concrétiser avec l'Association des Producteurs de Coton Africains. Je ne doute pas que ce partenariat contribuera à redynamiser une production du coton africain que j'appelle de tous mes vœux.

L'AFCOT par les règles qu'elle défend à travers le Règlement Général Européen se veut une base de négociation équitable pour d'éventuels différends commerciaux. Elle a ainsi rédigé un guide de l'arbitrage et envisage de rédiger prochainement, dans le même esprit, un guide du plaignant.

Depuis 119 ans, l'AFCOT est une association respectée. Comme tous mes prédécesseurs, je la veux

moderne, adaptée à la réalité et aux changements qui touchent nos métiers. Depuis 2002, nous avons entamé une ouverture internationale que nous poursuivons sans tapage, sereinement mais sûrement. L'AFCOT continuera d'assumer pleinement sa vocation de mouvement professionnel en informant ses membres des évolutions touchant notre domaine, en organisant des rencontres, en se fixant des thématiques de travail et enfin par sa coopération avec les autres associations

Avec les atouts d'une langue et d'une culture commune partagée, je ferai mon possible pour que l'AFCOT demeure un espace de dialogue, d'information et d'échange. Mon ambition est de continuer à lui maintenir son dynamisme et son pouvoir de proposition à l'intérieur du monde cotonnier.

Je formule des vœux pour que tous ceux qui sont présents ici ce soir puissent retrouver une certaine sérénité dans notre domaine commun qui conserve toute sa noblesse dans les activités humaines.

Vous savez sans doute que Montreux est une capitale du Jazz et du pop rock. Lors d'un concert de Franck Zappa en décembre 1971, dans l'ancien casino, des fans déclenchèrent un incendie qui ne fit aucune victime mais détruisit le bâtiment. De cet événement qui perturba le déroulement du festival cette année là, le groupe Deep Purple composa en 1972 une chanson qui allait devenir un immense succès planétaire. En vous citant le refrain : « Smoke on the water, Fire in the Sky », je souhaite que le ciel s'illumine sur notre profession et que l'avenir de tous les cotonniers rencontre un tel succès !

Bonne soirée à tous. Je vous remercie de votre attention.